



Distr. GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/31 17 octobre 2007

FRANÇAIS Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE Vingt-septième session Bali, 3-11 décembre 2007

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention Questions concernant les pays les moins avancés

Rapport sur les travaux de la douzième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent document rend compte de travaux de la douzième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés, qui s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 6 au 8 septembre 2007, ainsi que des efforts accomplis jusqu'ici par cet organe pour mener à bien son programme de travail 2006-2007. On y trouvera également des renseignements sur la réunion que le Groupe d'experts a tenue à Bangkok, du 3 au 5 septembre, pour faire le point des progrès accomplis par les Parties dans l'établissement et l'exécution de leur programme d'action nationale aux fins de l'adaptation.

^{*} Le présent document a été soumis tardivement en raison des dates de la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

TABLE DES MATIÈRES

			Paragraphes	Page		
I.	MAN	NDAT	1 – 3	3		
II.		UMÉ DES TRAVAUX DE LA DOUZIÈME RÉUNION GROUPE D'EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	4 – 33	3		
	A.	Compte rendu des travaux de la réunion d'évaluation des progrès accomplis dans l'établissement des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation	8 – 22	4		
	B.	Autres besoins mis en évidence pour appuyer l'établissement et l'exécution des PANA	23 – 24	7		
	C.	Examen du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés et des résultats qui en étaient attendus	25 – 33	7		
		Annexes				
I.	Mem	abres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 31 août 2007		10		
II.	Liste récapitulative des questions concernant l'établissement des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation					
III.	Liste récapitulative concernant l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation					

I. Mandat

- 1. Par sa décision 29/CP.7, la Conférence des Parties a constitué un groupe d'experts des pays les moins avancés chargé de conseiller les pays les moins avancés (PMA) parties au sujet de l'établissement des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et de la stratégie à suivre pour les mettre en œuvre, et en a adopté le mandat. Aux termes de ce mandat, le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts) doit se réunir deux fois par an et faire rapport sur ses travaux à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
- 2. Par sa décision 4/CP.11, la Conférence des Parties a décidé de prolonger le mandat du Groupe d'experts jusqu'en 2007, tel qu'il avait été adopté, et d'examiner l'état d'avancement de ses travaux, la question de savoir s'il devait être maintenu, ainsi que son mandat, et d'adopter une décision à ce sujet, à sa treizième session. À sa neuvième réunion, le Groupe d'experts a mis au point un programme de travail pour 2006-2007 en vue de continuer, conformément à son mandat, à donner des avis et conseils techniques aux PMA parties en ce qui concerne l'établissement et l'exécution de leur PANA.
- 3. À sa vingt-cinquième session¹, le SBI a prié le Groupe d'experts de convoquer une réunion, avec le concours du secrétariat et sous réserve de la disponibilité de ressources, pour faire le point des progrès accomplis par les PMA parties dans l'établissement et l'exécution de leur PANA, et de procéder à des consultations, par l'intermédiaire du secrétariat, au sujet de la contribution à cette réunion du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de ses agents d'exécution, et de lui rendre compte des résultats de la réunion à sa vingt-septième session.

II. Résumé des travaux de la douzième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

- 4. La douzième réunion du Groupe d'experts s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 6 au 8 septembre 2007. Les Gouvernements belge, canadien, irlandais, néo-zélandais et norvégien ont contribué au financement de la réunion ainsi que des travaux en cours du Groupe d'experts.
- 5. La réunion du Groupe d'experts a été précédée par la réunion d'évaluation des progrès accomplis mentionnée plus haut au paragraphe 3, qui s'est tenue à Bangkok du 3 au 5 septembre 2007². Le Groupe d'experts a rendu hommage au Gouvernement thaïlandais qui avait, à cette occasion, apporté un appui logistique précieux.
- 6. Plusieurs membres du Groupe d'experts ont pris une part active à la réunion d'évaluation, élaborant un document de base pour alimenter les débats, faisant des communications sur diverses questions et assumant la présidence de séances ainsi que les fonctions de rapporteur. On trouvera à l'annexe I la liste des membres actuels du Groupe d'experts.
- 7. À sa douzième réunion, le Groupe d'experts a axé ses travaux sur les résultats de la réunion d'évaluation, sa participation à cette réunion lui permettant de relayer les observations formulées par les participants au sujet de l'état d'avancement du processus d'établissement et d'exécution des PANA à travers les communications faites par les Parties pour rendre compte de leur expérience.

¹ FCCC/SBI/2006/28, par. 84.

[•]

² Le rapport de la réunion d'évaluation est publié sous la cote FCCC/SBI/2007/32.

A. Compte rendu des travaux de la réunion d'évaluation des progrès accomplis dans l'établissement des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

1. État d'avancement du processus d'établissement des PANA

- 8. Ont assisté à la réunion d'évaluation 86 représentants de 40 PMA parties, 8 représentants du FEM et de ses agents³ et organismes⁴ d'exécution, des représentants des institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que des spécialistes. Le FEM et ses agents ont également apporté une contribution précieuse aux travaux.
- 9. Il ressort des informations dont dispose le Groupe d'experts que 44 propositions de projet de PANA ont été approuvées en vue de leur financement par le FEM et que deux autres PANA (ceux de l'Angola et du Timor-Leste) sont en cours d'approbation. Au 30 septembre 2007, sur ces 44 PANA, 22 avaient été parachevés et soumis au secrétariat de la Convention et, pour 13 autres, le processus d'établissement serait bien avancé. Les PANA soumis peuvent être consultés sur le site Web de la Convention⁵.
- 10. Au cours de la réunion d'évaluation, les participants ont distingué plusieurs questions relatives à l'établissement des PANA, dont ils ont débattu le premier jour. Pour les différentes questions soulevées, le Groupe d'experts a proposé des solutions et des mesures de suivi, en précisant qui pourrait les mettre en œuvre. Ces questions et les mesures envisageables pour y faire face sont récapitulées à l'annexe II.
- 11. Le Groupe d'experts a noté que, d'après les informations présentées par les représentants des PMA ainsi que par le FEM et ses agents, le processus d'établissement du PANA était plus ou moins avancé suivant les pays. Si beaucoup de pays en sont aux derniers stades des préparatifs, certains sont encore en train d'apporter des améliorations techniques en fonction des nouveaux facteurs de vulnérabilité mis en évidence et quelques-uns poursuivent les consultations nationales et/ou s'efforcent d'obtenir l'aval des responsables politiques avant de soumettre leur PANA.
- 12. Le Groupe d'experts a noté aussi que les PMA parties continuaient d'avoir besoin d'une assistance technique et s'attend donc à recevoir davantage de demandes d'avis techniques sur les projets de PANA. En outre, il a été informé de la suite donnée aux nouvelles demandes de financement adressées au FEM par l'Angola et le Timor-Leste pour l'établissement de leur PANA. Les représentants de ces pays ont fait observer qu'un appui ciblé serait nécessaire pour aider les PMA parties qui venaient de mettre en route le processus d'établissement de leur PANA, en particulier ceux qui étaient de langue portugaise. Le Groupe d'experts a également indiqué les mesures de suivi que le FEM et ses agents et organes d'exécution devraient prendre à cet égard.

2. État d'avancement du processus d'exécution des PANA

13. Le secrétariat du FEM a fait savoir à ce sujet que, pour 10 des PANA soumis (par le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, Djibouti, l'Érythrée, le Malawi, la Mauritanie, le Niger, Samoa et le Soudan), la procédure qui déboucherait sur leur mise en œuvre suivait son cours. Il a également rendu compte des modalités d'aide et des modalités opérationnelles qui venaient d'être mises en place. Ces modalités visent

³ Le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Banque mondiale.

⁴ La Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

⁵ http://unfccc.int/national reports/napa/items/2719.php.

à accélérer les procédures de soumission et d'approbation des demandes de financement de projets et d'activités au titre du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA).

- 14. Le Groupe d'experts a pris note des efforts déployés par le FEM et ses agents et organismes d'exécution, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avec le concours technique de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), afin de donner des conseils techniques au sujet de la mise en œuvre des projets et activités mentionnés dans les PANA soumis. Il a également relevé l'appui fourni par le FEM et ses agents et organismes d'exécution sous le régime du dispositif élargi du FEM pour aider les PMA à mettre en œuvre leur PANA.
- 15. Le Groupe d'experts a pris note aussi des enseignements généraux que les PMA parties avaient tirés de l'utilisation des nouvelles modalités de mobilisation des ressources du Fonds pour les PMA, ainsi que du bilan que les Parties dressaient du dialogue noué avec le FEM et ses agents et organismes d'exécution au cours des premières phases du processus de préparation de l'exécution du PANA.
- 16. Le Groupe d'experts a constaté que plusieurs Parties, dont le Bangladesh, le Bhoutan et le Malawi, avaient bien avancé dans la mise en route d'activités d'exécution suivant les nouvelles modalités et, en particulier, dans l'élaboration de propositions concernant les projets à financer.
- 17. Les questions touchant le cofinancement des projets, les enseignements tirés par les PMA du processus d'élaboration de propositions de projet en vue de leur financement par le Fonds pour les PMA ainsi que le bilan que le FEM et ses agents et organismes d'exécution dressent de l'appui apporté à la mise en œuvre des PANA au moyen de ressources provenant du Fonds pour les PMA et d'autres sources, présentent un intérêt particulier pour les PMA parties. Les avantages comparatifs que possèdent les différents agents et organismes d'exécution du FEM pour appuyer l'exécution de projets ont été passés en revue⁶ et les Parties ont été encouragées à leur demander de l'aide en tenant compte de leurs compétences et de leur domaine de spécialisation.
- 18. En ce qui concerne la mobilisation des ressources du Fonds pour les PMA, un certain nombre de participants ont dit qu'il fallait donner plus d'informations aux PMA parties sur les nouvelles procédures employées par le FEM et ses agents et organismes d'exécution, celles-ci pouvant aider les équipes PANA à concevoir les activités de suivi à entreprendre, une fois les PANA mis au point. Plusieurs questions particulières concernant l'approche par programme et l'approche par projet de la mise en œuvre des PANA et la possibilité d'établir des projets régionaux à financer au moyen du Fonds pour les PMA ont été examinés. On a fait valoir qu'il était nécessaire d'apporter des précisions sur un certain nombre de points, à savoir l'application de méthodes consistant à calculer le coût correspondant au scénario de référence et le surcoût pour évaluer à combien reviendraient l'exécution du PANA, le financement de l'intégralité des coûts et l'articulation des activités d'adaptation prévues dans les PANA avec les plans nationaux de développement, peut-être en donnant davantage d'indications sur la marche à suivre et en organisant des ateliers de formation ciblés pour aider les PMA parties à affiner leurs projets prioritaires au titre des PANA.
- 19. De nombreux représentants de pays ont signalé que le processus de sélection des agents et organismes d'exécution continuait de poser problème. Ajouté à la nécessité de mettre en place un mécanisme interne de coordination des donateurs pour mobiliser, à l'échelon national, l'appui financier et technique supplémentaire nécessaire aux fins de la mise en œuvre, c'était là, à leurs yeux, l'un des obstacles susceptibles de compromettre le succès de l'exécution des PANA.

⁶ http://www.gefweb.org/uploadedFiles/Projects/Templates_and_Guidelines/GEF-C-31-5%20rev%201-June%2018-2007.pdf.

- 20. Les représentants de structures spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, notamment des commissions économiques régionales et de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), ont communiqué des informations sur l'aide que celles-ci apportaient aux fins de l'exécution des PANA et sur des initiatives susceptibles d'appuyer les efforts entrepris au niveau national. Le représentant de la SIPC, par exemple, a expliqué que la Stratégie était à même de concourir à la mise en œuvre par des mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités visant à développer les systèmes d'alerte précoce et les activités de réduction des risques de catastrophe dans le cadre des PANA.
- 21. Le Groupe d'experts a examiné les diverses questions relatives à l'exécution des PANA qui s'étaient dégagées de la réunion d'évaluation: stratégie de mise en œuvre; intégration de l'adaptation dans les plans nationaux de développement; modalités de financement par le Fonds pour les PMA et autres possibilités de financement des mesures d'adaptation; et aide des agents et organismes d'exécution du FEM ainsi que d'autres organismes.
- 22. Les participants ont réfléchi à ce que le Groupe d'experts pourrait faire pour conseiller les PMA sur le plan technique en vue de l'exécution des PANA. Les interventions envisageables sont présentées à l'annexe III et récapitulées ci-dessous:
 - a) Fourniture d'avis et de conseils techniques:
 - Le Groupe d'experts a jugé nécessaire d'insister davantage dans ses observations sur les projets de PANA sur la nécessité de définir, dans le cadre des travaux entrepris pour achever l'élaboration des PANA, une stratégie de mise en œuvre plus robuste, et d'expliquer en détail comment procéder pour ce faire, en s'appuyant sur le document technique FCCC/TP/2005/5;
 - ii) Le Groupe d'experts est convenu d'étudier plus avant les questions techniques touchant la communication d'informations dans les PANA afin de combler les lacunes relevées en ce qui concerne l'étape 2 (synthèse des informations disponibles au sujet des évaluations de l'impact) et l'étape 8 (mise au point de profils de projet) dans les lignes directrices annotées pour l'établissement des PANA;
 - iii) Le Groupe d'experts a également envisagé d'approfondir les questions sectorielles en se fondant sur les informations figurant dans les PANA soumis afin d'organiser un échange d'informations entre les Parties sur les projets proposés aux fins de l'exécution des PANA;
- b) Échange d'informations: le Groupe d'experts est convenu de faire part au secrétariat du FEM de la nécessité de communiquer aux PMA parties des informations plus complètes au sujet de l'exécution des PANA et des nouvelles modalités mises en place par le FEM pour mobiliser les ressources du Fonds pour les PMA dans les langues utilisées par les Parties concernées, et de l'informer des moyens de communication applicables à cet effet;
 - c) Diffusion d'informations:
 - i) Le Groupe d'experts est convenu de diffuser davantage d'informations sur l'exécution des PANA via le site Web de la Convention, afin de faciliter la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience au niveau national et, partant, de renforcer les capacités des PMA parties;
 - ii) Le Groupe d'experts a également envisagé de redoubler d'efforts pour organiser à l'intention des PMA parties une formation à l'utilisation du guide publié par le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) intitulé *L'art de préparer et de présenter les propositions: guide d'élaboration de projets bancables pour le transfert de technologies*.

B. Autres besoins mis en évidence pour appuyer l'établissement et l'exécution de PANA

- 23. Au cours de l'échange d'informations auquel a donné lieu la réunion d'évaluation, les représentants des PMA parties ainsi que ceux du FEM et de ses agents et organismes d'exécution ont également signalé des besoins d'assistance technique pour l'établissement et l'exécution des PANA.
- 24. Les demandes d'assistance adressées au Groupe d'experts peuvent être regroupées dans quatre grandes catégories:
- a) Appui destiné à permettre de régler les questions concernant les PMA parties lusophones et francophones, cet appui s'ajoutant à celui prévu dans le programme de travail en faveur des PMA (décision 5/CP.7);
- b) Poursuite des efforts visant à détecter tout facteur de blocage dans le processus d'établissement des PANA;
- c) Efforts visant à rassembler des informations et à les communiquer au public dans le cadre de programmes de sensibilisation;
- d) Communication d'informations thématiques plus détaillées concernant les domaines visés dans les projets de PANA soumis.

C. Examen du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés et des résultats qui en étaient attendus

- 25. Pour s'acquitter de son mandat, énoncé aux alinéas *a* à *e* du paragraphe 9 de l'annexe à la décision 29/CP.7, et, en particulier, exécuter son programme de travail 2006-2007⁷, et pour donner suite à une demande formulée par le SBI à sa vingt-sixième session, le Groupe d'experts a entrepris et mené à bien différentes activités au cours de la période considérée. Celui-ci, notamment:
- a) A fait la synthèse des informations présentées dans les PANA soumis et des informations concernant l'application par les PMA parties des lignes directrices pertinentes pour établir leur PANA. Cette synthèse a été l'une des contributions à la réunion organisée par le Groupe d'experts pour faire le point des progrès accomplis;
- b) A conseillé les PMA parties durant la phase finale du processus d'établissement des PANA en donnant des avis techniques sur les projets de PANA. Les 22 projets de PANA soumis au secrétariat de la Convention ont, dans leur majorité, suscité des commentaires techniques de la part du Groupe d'experts;
- c) A fourni un appui et apporté sa contribution aux ateliers de formation et conseillé aux PMA d'étudier la possibilité d'inclure une stratégie de mise en œuvre dans la version définitive de leur PANA. Des ateliers ont été organisés au cours de la période 2006-2007 à Nairobi (Kenya), à Dakar (Sénégal) et à Honiara (Îles Salomon) avec l'appui et une contribution technique du Groupe d'experts;
- d) A périodiquement mis à jour les informations concernant l'état d'avancement du processus d'établissement des PANA, au moyen de questionnaires et en dialoguant avec les PMA parties qui étaient en train de préparer leur PANA, et a recensé les problèmes et les obstacles ainsi que les besoins de renforcement des capacités aux fins de l'exécution d'activités et de projets qui, selon les PANA, répondaient à des besoins pressants et devaient être mis en route sans délai. Le Groupe d'experts a fourni

.

⁷ FCCC/SBI/2006/9, annexe I.

un appui pour les consultations que le FEM a tenues avec les PMA parties à Dhaka (Bangladesh) au sujet du projet de document de programmation relatif au Fonds pour les PMA⁸;

- e) A dialogué au cours de ses réunions avec les équipes PANA du Bangladesh, des Îles Salomon, des Maldives, de l'Ouganda, de Tuvalu et de Vanuatu;
- f) A collaboré avec d'autres parties qui s'emploient à apporter un appui technique aux PMA et a diffusé des informations sur l'appui financier et technique aux fins de l'exécution des PANA;
- g) A recensé les besoins techniques se rapportant à l'accès aux données et informations relatives aux PANA et à la gestion de celles-ci, et étudié les solutions possibles avec les parties concernées;
- h) A coopéré avec les autres organes constitués au titre de la Convention, en particulier avec le GETT, au sujet de la formation aux technologies d'adaptation et à l'élaboration des projets correspondants, et avec le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) à propos de l'intégration des informations présentées dans les PANA dans les deuxièmes communications nationales;
- i) A analysé les PANA soumis dans le but de déterminer les mesures prises par les PMA pour intégrer les PANA dans les plans de développement et les stratégies nationales de développement durable.
- 26. En mesurant les progrès accomplis dans l'exécution de son programme de travail 2006-2007 et en revenant sur les informations présentées à la réunion d'évaluation, le Groupe d'experts a noté que beaucoup de PMA parties (près de 50 %) avaient soumis leur PANA mais que plusieurs n'en avaient pas encore entrepris l'établissement. La plupart des PMA dont le PANA était toujours attendu ont fait part de leur intention de soumettre ce document en 2008. Cela montre bien qu'il est nécessaire de continuer à apporter un appui pour l'établissement des PANA dans l'avenir.
- 27. Compte tenu des questions qui se dégagent de l'évaluation des progrès accomplis dans le processus d'établissement des PANA, il y a lieu de continuer à donner des conseils techniques et à apporter une aide aux Parties qui n'ont pas encore soumis leur PANA. Le Groupe d'experts est convenu que, conformément à son mandat, sa principale tâche serait de continuer à conseiller les équipes PANA sur le plan technique, en particulier en examinant, sur demande, le projet de PANA. Dans le cadre de cet examen, il continuerait de rappeler aux équipes de se référer aux documents approuvés pour établir les PANA, notamment aux lignes directrices annotées pertinentes et aux fiches d'information de l'UNITAR concernant les PANA, selon le cas.
- 28. Se fondant sur les éléments d'information et les données d'expérience mis en commun au sujet de l'exécution des PANA, le Groupe d'experts a également estimé que, avec l'augmentation du nombre de PANA mis en œuvre, il fallait sans délai donner des indications sur la marche à suivre pour élaborer des projets et les exécuter et communiquer des informations sur le sujet. En outre, il est toujours nécessaire d'aider les PMA à définir une stratégie pour l'exécution des PANA.
- 29. Le Groupe d'experts a par ailleurs noté que les experts chargés des PANA avaient besoin d'en savoir plus sur les procédures de mobilisation des fonds du FEM et a suggéré que le secrétariat de cet organisme rédige un manuel expliquant comment obtenir un financement du FEM pour l'adaptation par l'intermédiaire du Fonds spécial pour les changements climatiques, du Fonds pour les PMA et de la Priorité stratégique accordée à l'adaptation qui éclairerait les points focaux et les agents et organismes

⁸ http://www.thegef.org/Documents/Council Documents/GEF C28/documents/C.28.18LDCTrustFund_000.pdf.

d'exécution du FEM ainsi que les équipes PANA sur la procédure à suivre, et garantirait l'application d'une démarche cohérente et une interprétation uniforme des différentes étapes du processus de financement des projets.

- 30. Les activités menées par le Groupe d'experts en matière de communication afin de promouvoir l'échange d'informations et de renforcer les capacités pour permettre aux PMA de mettre en œuvre leur PANA ont été examinées. En outre, le processus visant à faciliter la formation à l'élaboration des projets, en mettant à profit les travaux du GETT, avait progressé, mais de nouveaux travaux s'imposaient pour diffuser des informations sur le processus d'établissement des projets et organiser une formation dans ce domaine à l'intention des PMA parties.
- 31. Le Groupe d'experts a en outre signalé qu'il continuait de coopérer avec d'autres groupes d'experts (le GCE et le GETT) et de participer activement à leurs travaux sur les questions d'adaptation. La recherche de nouvelles synergies avec d'autres groupes d'experts a été évoquée. Il a été question en particulier des efforts entrepris par le GCE pour aider, par ses conseils, les Parties à intégrer les informations présentées dans les PANA dans leur deuxième communication nationale.
- 32. Parmi les autres questions abordées que le Groupe d'experts devrait suivre aux fins de l'établissement et de l'exécution des PANA figuraient l'aide à apporter aux équipes PANA francophones et lusophones pour leur permettre de surmonter les obstacles linguistiques (par exemple en faisant en sorte que les informations intéressant le processus d'établissement et d'exécution des PANA soient disponibles dans d'autres langues et en assurant des services d'interprétation aux réunions concernant les PMA) et la présentation de commentaires au sujet du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
- 33. Enfin, le Groupe d'experts a fait observer que l'aide financière fournie par les Parties visées à l'annexe II de la Convention à l'appui de ses travaux et du processus d'établissement et d'exécution des PANA à l'échelon national avait été maintenue à un haut niveau, précisant qu'elle avait été importante pour l'exécution du programme de travail 2006-2007 et avait permis d'en assurer en grande partie le financement.

Annexe I

Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 31 août 2007

M. Erwin Kuenzi Autriche

M. Shawkat Ali Mirza Bangladesh

M. Karma L. Rapten Bhoutan

M. Bubu Pateh Jallow Gambie

M. Chanel Iroi Îles Salomon

M. Samuel Rabogha Lesotho

M. Benjamin S. Karmorh Libéria

M. Ahmed Jameel Maldives

M. Fred Machulu Onduri Ouganda

M. Adrianus Jan Verhagen Pays-Bas

M^{me} Madeleine Rose Diouf-Sarr⁹ Sénégal

Siège vacant¹⁰ -

Hommage à la mémoire de M^{me} Elizabeth Harvey

À sa douzième réunion, les membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés ont rendu hommage à la mémoire de M^{me} Elisabeth Harvey (Canada), disparue le 17 août 2007, dont le dévouement et l'ardeur au travail étaient appréciés de tous au sein du Groupe.

⁹ Également membre du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

¹⁰ Ce siège devrait revenir à un expert d'une Partie visée à l'annexe II de la Convention.

Annexe II

Liste récapitulative des questions concernant l'établissement des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

Établissement des PANA	Solutions/mesures envisageables	Parties concernées
 Suivant les lignes directrices pour l'établissement des PANA, inclusion d'informations concernant les risques liés aux changements climatiques dans les projets ou activités qu'il est proposé d'entreprendre. Inclusion éventuelle d'indicateurs climatiques, si ce type d'information est disponible, pour montrer les incidences des changements climatiques sur le développement économique. 	 Rappeler aux PMA parties les éléments pris en compte dans l'examen technique des projets de PANA. En examinant les projets de PANA, le Groupe d'experts pourrait donner aux Parties des indications sur la marche à suivre pour appliquer les lignes directrices annotées pertinentes. Le Groupe d'experts pourrait conseiller aux pays de repérer les facteurs climatiques qui influent sur la vulnérabilité face aux changements climatiques dans le cadre de ses observations techniques sur les projets de PANA. 	• Groupe d'experts
L'articulation des PANA avec les autres plans nationaux de développement (tels que les DSRP et les OMD) et l'établissement d'un ordre de priorité s'imposent.	 Une stratégie de mise en œuvre devrait être définie et présentée dans le descriptif du PANA. Des conseils devraient être donnés aux PMA parties en vue de l'intégration des PANA dans leurs plans nationaux de développement (DSRP, OMD, etc.). 	Groupe d'experts
• Les projets d'infrastructure remplissent les conditions requises pour être financés par le Fonds pour les PMA.	Lorsqu'il formule des observations techniques sur les projets de PANA, le Groupe d'experts devrait conseiller aux équipes PANA d'expliquer en quoi l'exécution de l'activité envisagée aurait pour effet d'accroître la résilience des infrastructures face aux changements climatiques.	Groupe d'experts

	Établissement des PANA		Solutions/mesures envisageables		Parties concernées
•	Il est important pour les décideurs et les autres parties prenantes de disposer de données scientifiques/techniques et de renseignements sur les collectivités et le contexte au niveau local ainsi que des renseignements sur les incidences économiques du climat.	•	Si cette information fait défaut dans le projet de PANA, le Groupe d'experts devrait rappeler à l'équipe PANA de l'inclure dans les commentaires qu'elle ferait au cours de l'examen du PANA.	•	Groupe d'experts
•	Nécessité de mettre en place un mécanisme assurant une remontée de l'information sur l'état d'avancement des PANA; coopération avec les agents et organismes d'exécution du FEM ainsi que les pays pour détecter d'éventuels facteurs de blocage.	•	Définition d'une stratégie commune à toutes les institutions concernées. Recours à la pratique des questionnaires et des entretiens ciblés pour exercer un suivi.	•	Groupe d'experts et secrétariat de la Convention
•	Nécessité d'inclure des cartes faisant mieux apparaître la vulnérabilité (points noirs).afin que les décideurs soient à même de mesurer l'ampleur des incidences des changements climatiques.	•	S'entretenir avec les organismes au sujet des besoins et de la fourniture de matériels de formation/d'informations sur les sources de données/de cartes (UNOSAT, FAO, etc.).	•	Groupe d'experts, équipes PANA et FEM et ses agents et organismes d'exécution
•	Aide des organismes pour expliquer comment la mise en œuvre de l'activité envisagée aurait pour effet d'accroître la résilience des infrastructures face aux changements climatiques.	•	Consultations entre le Groupe d'experts et le FEM et ses agents et organismes d'exécution au cas par cas et sur demande.	•	Groupe d'experts et FEM et ses agents et organismes d'exécution
•	Informations actualisées et détaillées à obtenir du FEM et de ses agents et organismes d'exécution au niveau du pays au sujet des modalités de financement du processus d'établissement des PANA.	•	Consultations entre le Groupe d'experts et le FEM et ses agents et organismes d'exécution au sujet de la nécessité d'organiser une formation à l'intention des bureaux de pays des agents et organismes et de communiquer des informations aux équipes PANA.	•	FEM et ses agents et organismes d'exécution

Établissement des PANA	Solutions/mesures envisageables	Parties concernées
Nécessité pour les organismes de faire remonter des informations ou de formuler des observations sur l'état d'avancement des projets selon une procédure accélérée.	Les pays devraient pouvoir s'adresser directement aux points focaux pour les PANA désignés par le FEM et ses agents et organismes d'exécution.	FEM et ses agents et organismes d'exécution
Nécessité de constituer au niveau des pays des groupes de travail sectoriels chargés de rédiger les chapitres correspondants du PANA dans le cadre du renforcement des équipes PANA.	Le Groupe d'experts devrait, sur demande, conseiller les équipes PANA.	Groupe d'experts
Nécessité d'aider sur le plan linguistique tous les PMA parties et en particulier les pays lusophones.	 Programme de travail en faveur des PMA (décision 5/CP.7). Venir en aide aux PMA parties francophones et lusophones. Envisager d'accueillir au sein du Groupe d'experts un expert lusophone. Voir quels organismes pourraient fournir un appui régulier ou ponctuel. Pour la traduction de la version définitive de leurs PANA, les PMA parties devraient se mettre en rapport avec le FEM et ses agents et organismes d'exécution au cas par cas. 	Groupe d'experts, PMA parties et FEM et ses agents et organismes d'exécution

Abréviations: DSRP = Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FEM = Fonds pour l'environnement mondial, OMD = Objectifs du Millénaire pour le développement, PANA = Programme d'action national aux fins de l'adaptation, PMA = Pays les moins avancés, UNOSAT = United Nations Operations Satellite Applications Programme (Programme d'applications satellitaires pour les opérations de l'ONU).

Annexe III

Liste récapitulative concernant l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

Exécution des PANA	Solutions/mesures envisageables	Parties concernées
Nécessité d'afficher une volonté politique plus forte.	Trouver des champions – par exemple ministères des finances et de la planification, parlementaires, médias et autres acteurs concernés – pour promouvoir l'exécution du PANA.	Groupe d'experts et équipes PANA
	 Charger l'équipe PANA d'intégrer le PANA dans les plans et stratégies nationaux. 	
Renforcer la cadre institutionnel pour faciliter l'exécution du PANA.	Renforcer les capacités des équipes PANA pour qu'elles puissent piloter le processus d'élaboration des projets et la présentation de rapports financiers au cours de la phase d'exécution.	Groupe d'experts, équipes PANA et FEM et ses agents et organismes d'exécution
• Faire comprendre à l'équipe PANA qu'il est utile de regrouper les projets et activités apparentés en vue d'en proposer le financement (par exemple activités relevant de la gestion des zones côtières, préparation en prévision des catastrophes et systèmes d'alerte précoce).	Fournir des informations démontrant l'utilité du regroupement dans le cadre des conseils dispensés aux PMA en vue de les aider à définir une stratégie nationale pour l'exécution du PANA.	Groupe d'experts et FEM et ses agents et organismes d'exécution
Récapitulation des questions traitées dans les PANA par thème, par exemple eaux, santé, zones côtières et agriculture.	 Résumer les informations thématiques présentées dans les PANA soumis et les diffuser. Établir un résumé des succès obtenus dans le cadre de l'établissement et de l'exécution des PANA. 	Groupe d'experts et secrétariat de la Convention

Exécution des PANA	Solutions/mesures envisageables	Parties concernées
Améliorer le processus d'élaboration des propositions de projet/détailler les coûts des projets au stade initial (PIF) afin d'en accélérer l'exécution.	 Préparation de PIF, à la demande des pays, mais uniquement après communication des descriptifs des PANA au secrétariat de la Convention. Recommander au FEM et à ses agents et organismes d'exécution de commencer à préparer les PIF et les PPG en collaboration étroite avec l'équipe PANA. 	Groupe d'experts et FEM et ses agents et organismes d'exécution
Dans le cadre du processus visant à mobiliser des ressources techniques et financières supplémentaires aux fins de l'exécution des PANA, les pays pourraient mettre en place des organes de concertation/mécanismes de coordination des donneurs existants (ministère de la planification ou des finances par exemple) associant un grand nombre de parties prenantes, pour sélectionner des partenaires aux fins de l'exécution des projets ou activités.	Voir quelles sont les institutions qui sont à même de financer ou d'apporter un appui technique et qui peuvent être associées directement à l'exécution d'un projet ou d'une activité.	Groupe d'experts, équipes PANA et FEM et ses agents et organismes d'exécution
• Informations actualisées et détaillées à obtenir du FEM et de ses agents et organismes d'exécution au niveau des pays au sujet des modalités de financement des procédures opérationnelles du FEM et des modalités correspondantes du Fonds pour les PMA ainsi que des avantages comparatifs des différents agents et organismes d'exécution du FEM.	 Consultations entre le Groupe d'experts et le FEM et ses agents et organismes d'exécution au sujet de la nécessité d'organiser une formation à l'intention des bureaux de pays des agents et organismes et de communiquer des informations aux équipes PANA. Diffusion d'informations sur le site Web de la Convention. 	Groupe d'experts et secrétariat de la Convention

Abréviations: FEM = Fonds pour l'environnement mondial, FPMA = Fonds pour les pays les moins avancés, Groupe d'experts = Groupe d'experts des pays les moins avancés, PANA = Programme d'action national aux fins de l'adaptation, PIF = GEF project identification form (fiche de renseignements sur le projet), PPG = GEF project preparation grant (don pour l'établissement du projet).
